

CONCOURS PHOTOS

2 COQUELICOTS

du 21 juin au 31 août 2016

REGLEMENT 2016

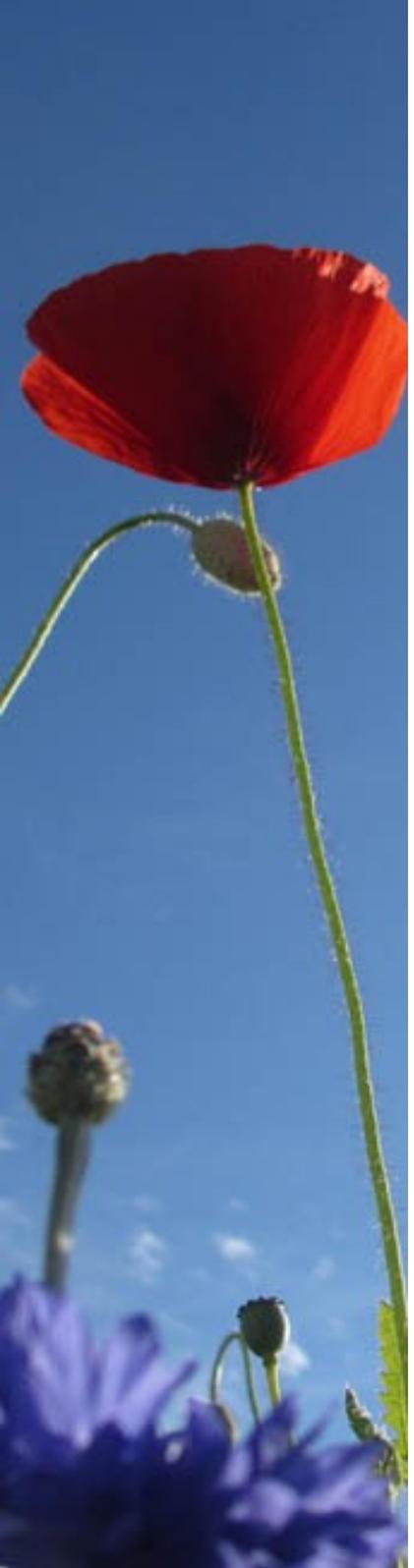


L'auteur de ce concours photo est
l'école de Français Langue Étrangère



Ecole de Français Langue Etrangère
Organisation de stages linguistiques
6, rue de la Mairie - 56570 Locmiquélic
Bretagne - France - www.2coquelicots.com

www.2coquelicots.com ©



Article 1 : Organisation du Concours photos

L'école de Français Langue Étrangère « 2 Coquelicots » Ets RAUX Jocelyne, inscrite sous le numéro SIRET 49105916800014 dont le siège social se trouve 26, rue de la Mairie – 56570 LOCMIQUELIC – FRANCE, organise du 21/06/2016 au 31/08/2016 inclus, réserve des dispositions de l'article 3 du présent règlement, un **concours photos gratuit sans obligation d'achat** de souscription d'un service, dont le bulletin de participation est disponible sur le site www.2coquelicots.com/concours-photos/, ci-après l'organisateur.

Article 2 : Objet du concours photos

A l'occasion des vœux pour la nouvelle année, 2 Coquelicots édite tous les ans une carte sur le thème des coquelicots adressée à tous ses étudiants et ses partenaires par mél et par courrier. Cette année, 2 Coquelicots organise ce concours photo sur le thème suivant : «2 Coquelicots au naturel». La photo présentera un paysage (sans représentation de personne aucune) et devra comporter des coquelicots au nombre de 2 minimum.

Les participants sont invités à remplir un bulletin pour participer au concours auquel ils devront joindre leur photo au format jpeg.

Un jury désignera le(s) gagnant(s) parmi les participants, ci après « les participants ». La participation au concours photos implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Article 2-1 : Accès au concours photos

Le concours est accessible à l'adresse URL: <http://www.2coquelicots.com/concours-photos/>

Article 3 : Date et durée

Le concours photo se déroule du 21/06/2016 au 31/08/2016 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.



Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le concours photo est ouvert à toutes les personnes majeures sans aucune contrainte géographique. Ne sont pas autorisés à participer au concours, toute personne ayant collaboré à l'organisation du concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.

La photo ainsi que le bulletin de participation dûment complété devront être envoyés à l'adresse mél : concours@2coquelicots.com.

Le participant devra soumettre **une à trois photos maximum avant le 31 août 2016** pour valider sa participation au concours et les envoyer en une seule fois. Il est également possible que plusieurs personnes d'un même foyer y participent sans toutefois envoyer de photos identiques.

Les fichiers doivent être enregistrés au format Jpeg. Le nom des fichiers doit suivre cette charte : nom_prénom_lieu_01.jpg, nom_prénom_lieu_02.jpg, nom_prénom_lieu_03.jpg. Le participant devra déposer sa ou ses photos avec une résolution minimum de 72pxl et un poids max de 10 MO.

Il devra qualifier sa ou ses photos par le lieu de la prise de vue.

Les participants s'engagent à être les auteurs de la (des) photo(s) déposée(s) et acceptent de céder les droits de leurs photos pour une utilisation sur les sites web, les brochures, documents et affichages de 2 Coquelicots.

2 Coquelicots validera l'inscription du participant sous réserve du respect des conditions de participation et de qualité ci-dessus mentionnées.

L'ensemble des photos sera publié sur le site internet www.2coquelicots.com et tout autre support de communication utilisé par « 2 Coquelicots » pendant et après le concours.

4-2 Validité de la participation

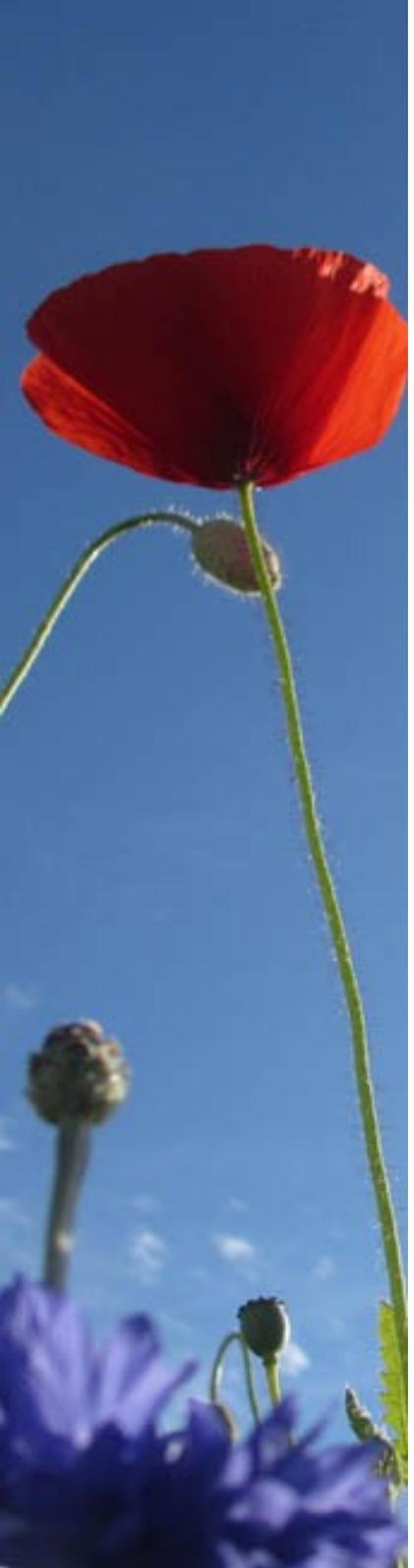
Les champs du bulletin de participation doivent être intégralement complétés et validés. Les informations d'identité, d'adresses ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

Le bulletin sera retourné à l'organisateur par mél à « concours@2coquelicots.com » avec la ou les photos.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Toute indication d'identité fausse entraîne automatiquement la disqualification du participant.

Les participants acceptent sans réserve l'intégralité des termes de ce présent règlement.



Article 5 : Désignation des gagnants

Décision prise par un jury : à l'issue du concours, les membres du jury se réuniront et désigneront le(s) gagnant(s) au plus tard le 1er novembre 2016.

En cas de défection d'un ou plusieurs gagnants, des gagnants supplémentaires seront choisis par le jury.

Article 6 : Désignation des Lots

La dotation est la suivante :

1er prix: un panier garni de produits régionaux et à base de coquelicots d'une valeur de 50€

2ème prix: un panier garni de produits régionaux et à base de coquelicots d'une valeur de 30€

3ème prix: un panier garni de produits régionaux et à base de coquelicots d'une valeur de 20€

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

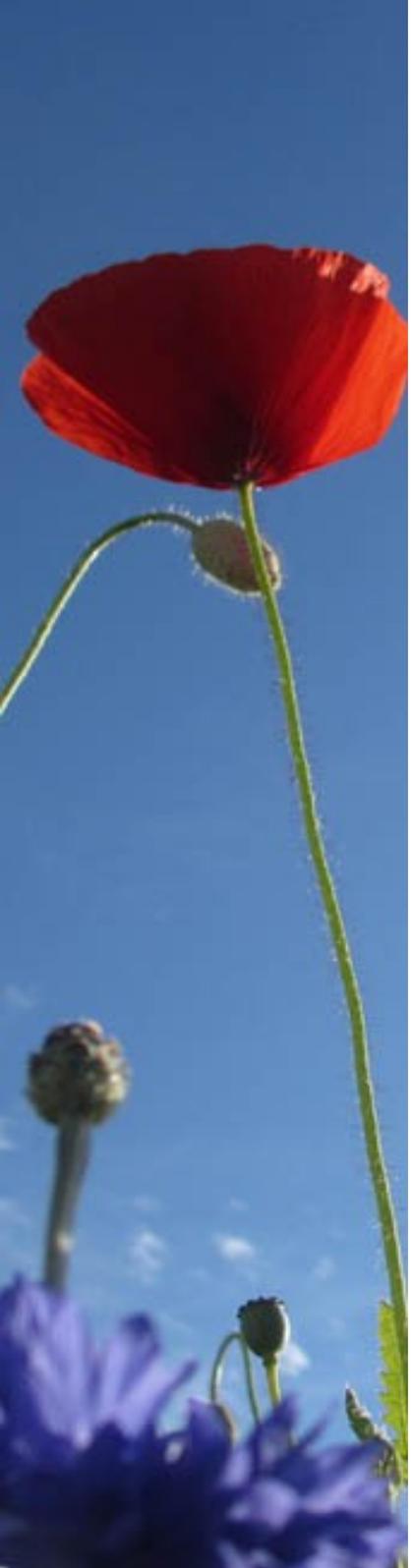
Les gagnants seront informés par courriel à l'adresse communiquée dans le formulaire de participation. Le nom des gagnants ainsi que les photos primées seront mis en ligne sur le site www.2coquelicots.com.concours-photos/.

Article 8 : Remise ou retrait des lots

Pour des raisons logistiques, il est convenu ce qui suit : les lots seront disponibles à partir du 1er janvier 2017 (à venir chercher à l'école de 2 Coquelicots à Locmiquélic ou livré par transporteur en France métropolitaine ou Europe ou délivré à Bruxelles courant 2017)

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel)

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.



Lots non retirés :

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 1 mois pour fournir leur adresse, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms et dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné. Le participant renonce totalement à ses droits d'auteur.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au concours sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par mél à concours@2coquelicots.com.

Article 11 : Responsabilité

Le règlement du concours photo est disponible sur le site Internet : www.2coquelicots.com/concours-photos/. Il peut être adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par mél.

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort et/ou au jury les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

La participation au concours photos implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Les produits constituant les lots sont sous la responsabilité des fabricants. En aucun cas l'organisateur ne pourrait être tenu responsable de la défaillance d'un de ces produits.